



PRIX RÉGIONAL
DE LA
CONSTRUCTION BOIS
SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur

CONCOURS ETUDIANT DU PRIX REGIONAL DE LA CONSTRUCTION BOIS 2022

REGLEMENT DU CONCOURS ETUDIANT

Article 1 : Objectifs

Le Prix Régional de la Construction Bois (PRCB) a pour but de primer des bâtiments bois (publics et privés), construits en Provence-Alpes-Côte d'Azur après le 1^{er} janvier 2019.

Le Concours Etudiant rattaché à ce Prix Régional récompense les projets ou les travaux en lien avec la construction bois déposé par un étudiant ou une équipe d'étudiants de l'école d'architecture de Marseille (ENSA-M).

Ce partenariat s'inscrit dans une volonté partagée de développer des filières de construction moins polluantes et plus durables, alors qu'aujourd'hui le secteur de la construction représente 50% des émissions de gaz à effet de serre. L'ensa•m souhaite s'impliquer avec FIBOIS SUD sur le développement de la filière bois régionale et développer, dans ses enseignements, des modes de conception prenant en compte les questions de ressources, l'impact environnemental des matériaux et des techniques constructives.

Il a pour but de :

- Sensibiliser les futurs architectes à l'impact du bâtiment sur l'environnement et notamment son incidence sur le changement climatique.
- Promouvoir la construction bois auprès des futurs architectes.
- Récompenser des projets innovants et soutenir des démarches durables.
- Créer du lien entre la filière forêt bois régionale et l'école.

Article 2 : Dépôt des candidatures

Le Concours Etudiant du Prix Régional de la Construction Bois est ouvert à tous **les étudiants seuls ou en équipe inscrits à l'ENSA-M pour l'année en cours 2021-2022.**

Pour participer, la candidature doit être complète et déposée par e-mail à l'issue du semestre durant lequel le projet aura été conçu soit :

- **du 25 janvier au 25 février 18h pour le premier semestre**
- **du 25 juin au 30 juin 2022 à 18h pour le second semestre.**

Article 3 : Objet du concours

Le concours étudiant du Prix Régional de la Construction Bois a pour objet de récompenser des projets bois ou des travaux exploratoires réalisés dans le cadre d'un enseignement pour l'année en cours.

3.1. PROJETS DE CONSTRUCTION-RENOVATION-EXTENSION-AMENAGEMENT... EN BOIS

Ne peuvent concourir que des projets comportant une part significative de bois en structure

Le concours se veut ouvert à la créativité, à l'innovation et à l'exploration.

Lors des délibérations du jury, outre la qualité du dossier (rédaction, photos, ...), différents critères de sélection seront pris en compte :

- Qualité architecturale et insertion paysagère
- Approche environnementale et performance énergétique
- Créativité et innovation
- Performance technique
- Emploi d'essences locales

3.2. TRAVAUX EXPLORATOIRES

Les travaux exploratoires devront être en lien avec la filière forêt-bois régionale.

Lors des délibérations du jury, outre la qualité du dossier (rédaction, photos, ...), les critères de sélection suivant seront pris en compte :

- Créativité, Innovation
- Recherche
- Analyse

Il est attendu un dossier comprenant les éléments suivants :

- Le choix du sujet d'étude, positionnement personnel
- La problématique, les hypothèses posées et arguments
- Corpus, recherches, Conclusion

Le jury décernera au minimum 1 prix.

Des mentions spéciales pourront être attribuées (exemple : utilisation d'essences locales).

Article 4 : Candidature et contenu

La participation au Prix étudiant est **gratuite**. Elle nécessite uniquement d'adresser un dossier complet à votre contact : Claire Harmand / c.harmand@fibois-paca.fr / 06 69 39 16 42.

Le dossier de candidature, au format A4, sera composé de 5 parties :

- Informations générales : nom et coordonnées de ou des déposants, nom de l'enseignant référent et cursus suivi, nom et localisation du projet, type de bâtiment, surface, notice (liste des documents, résumé du projet)
- Description architecturale (600 caractères maxi)
- Description technique (600 caractères maxi)
- Approche environnementale (600 caractères maxi)
- Le projet devra présenter plusieurs documents graphiques au format image en annexe du dossier : vues, plans, une coupe, une insertion paysagère, un détail technique et **une image principale**.

Toutes les planches comporteront une échelle graphique.

En cas de candidature d'un travail exploratoire ne présentant pas un bâtiment, la liste des pièces à fournir sera déterminée par l'enseignant.

Article 5 : Visuels

Les visuels doivent être au format .jpg – de taille 2500 x 3750 pixels (photo principale) et 2000 x 3000 pixels (pour les photos suivantes).

Les droits sur ces visuels devront être indiqués de la manière suivante ©xxxxxx

Attention : chaque photographie ou visuel doit être libre de droit.

Article 6 : Composition du jury

Un jury composé de personnalités reconnues dans le secteur de l'architecture et du bâtiment se réunira **en juillet 2022**.

Afin de contrôler la validité et l'exactitude des réponses, le candidat s'engage à fournir toutes les informations complémentaires.

Article 7 : Communication et Remise des prix

Les prix seront remis lors d'un événement majeur pour la filière forêt-bois régionale.

Une campagne de communication presse accompagnera cette remise de prix.

Le ou les projets lauréats feront l'objet d'une publication.

Les lauréats seront invités à participer gratuitement aux événements organisés par Fibois Sud en 2022 et 2023 et pourront s'inscrire gratuitement à une formation proposée par Fibois Sud d'une valeur de 600 euros.

Article 8 : Engagements

L'envoi du dossier de participation implique l'acceptation de l'utilisation gratuite de tous les documents écrits et photographiques figurant dans ce dossier à des fins d'information, de publication et de publicité.

Le fait de participer implique l'acceptation pleine et entière du règlement. Les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, le concours et ses modalités, ou les prix, devaient être en totalité ou partiellement annulés, reportés ou modifiés.

Article 9 : Modification du règlement

Exceptionnellement, le règlement pourra être modifié à l'initiative des organisateurs. Toute modification que nous considérerons comme importante vous sera communiquée à l'adresse mail que vous nous aurez précisé lors de votre inscription.

>> RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Claire Harmand, Fibois Sud : 06 69 39 16 42 / c.harmand@fibois-paca.fr